



Berne, mai 2017

Information

Décision de taxation électronique (DTe) à l'importation obligatoire à partir du 1.3.2018

1 Décision de taxation électronique obligatoire

Dans le cadre du programme de stabilisation de la Confédération, il a été décidé de rendre obligatoire au **1^{er} mars 2018** la décision de taxation électronique (DTe) à l'importation. Les décisions de taxation dans e-dec export ne peuvent être collectées que par voie électronique depuis l'introduction du système en 2008.

Les taxations à l'exportation dans l'application NCTS ne sont pas concernées par cette obligation.

2 Comment fonctionne la DTe à l'importation?

2.1 Qu'est-ce qui change avec la DTe à l'importation?

Au lieu d'imprimer la décision de taxation sur papier et de l'envoyer par la poste au titulaire du compte PCD, l'administration des douanes établira dorénavant les décisions de taxation sous la forme d'un fichier à signature numérique et les préparera en vue de leur collecte par voie électronique.

2.2 Que faire pour recevoir à l'avenir des DTe à l'importation?

Quiconque souhaite recevoir une DTe à l'importation via «Services» ou l'Internet (voir le chiffre 2.5) doit faire enregistrer son numéro d'identification des entreprises (IDE) dans la Gestion des clients de la douane. Sont concernées les personnes qui établissent des déclarations en douane (transitaires et autres déclarants professionnels), ainsi que tous les titulaires d'un compte PCD qui recevaient encore les décisions de taxation par la poste (voir chiffres 2.3 et 3).

L'enregistrement permet la communication entre le partenaire de la douane et l'administration des douanes. Le processus d'enregistrement est détaillé au point 3.

Les personnes qui font établir leurs déclarations en douane par un tiers et ne possèdent pas leur propre compte PCD reçoivent la DTe à l'importation par le biais du déclarant en douane soit sous forme électronique soit sur un support de données; elles pourront également recevoir un code d'accès leur permettant de télécharger elles-mêmes la DTe à l'importation via l'Internet (cf. chiffre 2.5). En d'autres termes, les importateurs qui ne disposent pas d'un

compte PCD en propre ne recevront la DTe à l'importation que lorsque leur transitaire aura traité la DTe à l'importation.

2.3 Qui peut collecter les DTe à l'importation?

Dans le cas de la DTe à l'importation, le droit de collecter est attribué au compte PCD, c'est-à-dire que le téléchargement de

- la décision de taxation douane (DTDe) est possible pour la personne dont le compte PCD a été indiqué pour le paiement des droits de douanes;
- la décision de taxation TVA (DTTe) est possible pour la personne dont le compte PCD a été indiqué pour le paiement de la TVA.

Si un tiers (par exemple transitaire) établit la déclaration en douane, il peut collecter tant la DTDe que la DTTe. Finalement, la DTe à l'importation peut également être collectée par la personne possédant le code d'accès correspondant (cf. chiffre 2.5).

Les débiteurs de la dette douanière qui paient les redevances en espèces reçoivent à chaque fois, immédiatement après le paiement des redevances, une décision de taxation imprimée à titre de quittance.

Lien vers [l'organigramme du téléchargement](#).

2.4 Quand la DTe à l'importation peut-elle être collectée?

Pour la DTe à l'importation, on recourt au principe du «pick up service». Les personnes habilitées doivent aller chercher la DTe à l'importation. Elles définissent elles-mêmes le moment auquel elles le font. La collecte est possible au plus tôt à partir de:

- Les déclarations en douane sélectionnées «libre/sans» sont immédiatement libérées dans le système informatique de l'administration des douanes. La DTe à l'importation peut être téléchargée immédiatement après la libération.
- Les autres déclarations en douane (résultats de sélection «bloqué» et «libre/avec») ne sont libérées dans le système informatique de l'administration des douanes qu'après le contrôle douanier. La DTe à l'importation peut être téléchargée à partir de ce moment-là.

2.5 Comment la DTe à l'importation peut-elle être collectée?

Les possibilités suivantes existent:

- Services (Internet et courrier électronique)

La variante «Services» s'adresse aux entreprises gérant un grand nombre de DTe à l'importation. Les partenaires de la douane peuvent programmer leurs systèmes de telle façon que les DTe à l'importation soient téléchargées en fonction de critères propres (par exemple moment, statut) et de façon automatique. Il faut privilégier la variante «Internet» par rapport à celle du courrier électronique. La variante «Internet» est obligatoire pour les téléchargements relativement volumineux.

La description des «Services» est disponible sous le lien suivant:
[Description du service \(Internet et courrier électronique\)](#)

- Internet (téléchargement à l'aide du navigateur Internet)

La variante «Internet» s'adresse aux entreprises qui ne disposent pas d'un système en propre (service) pour le téléchargement. Elles peuvent ainsi télécharger les DTe à l'importation via la GUI web de l'administration des douanes.

- Code d'accès

Chaque déclaration en douane est munie d'un code d'accès permettant de télécharger la décision de taxation électronique via l'Internet. Ce code ne permet de collecter qu'une seule DTe à l'importation. Ce système ne présuppose cependant aucun enregistrement auprès de l'administration des douanes.

Que ce soit avec les «Services» ou avec Internet, on peut consulter une DTe à l'importation isolée ou toute une liste de DTe à l'importation. La liste peut être consultée sur la base des paramètres suivants:

- Statut (read / unread)
- Type de document (DTe douane, DTe TVA, justificatif de remboursement douane, justificatif de remboursement TVA, DTe à l'exportation)
- Date du ... au ... (la fourchette du ... au ... est limitée à 10 jours; la date de fin de période peut aussi être située dans le passé).

La vue d'ensemble ci-dessous montre quelles sont les possibilités de téléchargement et les conditions qui s'y rapportent:

Comparaison	Services Internet et courrier électronique	Document GUI	Code d'accès GUI
• Approprié pour?	un grand nombre de DTe à l'importation	un petit nombre de DTe à l'importation	des DTe à l'importation isolées
• Enregistrement nécessaire?	Oui	Oui	Non
• Automatismes possibles?	Oui	Non	Non
• Formats de données disponibles?	XML	XML + PDF	XML + PDF
• Protocole de contrôle de la signature	Doit être établi par la personne procédant au téléchargement	Est fourni	Est fourni
• Liste des DTe à l'importation disponibles	Oui	Oui	Non

Des informations plus détaillées concernant la collecte des DTe à l'importation sont disponibles sous le lien suivant:

[Téléchargement des documents électroniques](#)

2.6 À combien de reprises la DTe à l'importation peut-elle être collectée?

Des téléchargements répétés sont possibles: la DTe à l'importation peut être collectée à plusieurs reprises par toutes les personnes autorisées (transitaire et titulaire du compte PCD; déclarant professionnel et importateur).

2.7 Pendant combien de temps la DTe à l'importation peut-elle être collectée?

L'administration des douanes met la DTe à l'importation à disposition pour téléchargement pendant 10 ans.

2.8 Quelle est la structure de la DTe à l'importation?

La DTe à l'importation proprement dite est un fichier XML. Elle est emballée dans un message SOAP (Simple Object Access Protocol). Un message SOAP doit être considéré comme une enveloppe électronique. Celle-ci contient, en plus de la DTe à l'importation en format XML, la signature et le certificat.

3 L'enregistrement

L'enregistrement s'effectue dans la Gestion des clients de la douane.

De plus amples informations concernant le processus d'enregistrement sont disponibles sur [notre page Internet](#).

4 Bordereau des redevances

Les titulaires d'un compte PCD qui sont enregistrés pour les DTe à l'importation peuvent télécharger le bordereau des redevances via «Services» ou l'Internet.

Lorsque les DTe seront obligatoires, l'envoi par courriel du bordereau ne sera plus pris en charge.

5 Conservation des données électroniques

5.1 Pour la TVA (concerne les importateurs enregistrés en tant qu'assujettis à la TVA)

Les critères établissant la force probante des données électroniques sont détaillés dans l'ordonnance du DFF concernant les données et informations électroniques (RS 641.201.511).

La DTe à l'importation doit, particulièrement lorsqu'elle sert à prouver envers l'administration des contributions des faits entraînant un dégrèvement fiscal, être archivée sous forme électronique. La DTe à l'importation (en format XML) est pourvue d'une signature électronique. Elle ne peut donc pas être modifiée sans que cela soit visible. Il n'en va pas de même pour la DTe imprimée. Si l'archivage se fait exclusivement sous forme imprimée, dans un autre format de données ou sur microfiche, la DTe perd son statut d'original. L'authenticité et l'intégrité doivent rester vérifiables jusqu'à l'entrée en force de la prescription. La signature peut être contrôlée sur le site Internet de l'administration des douanes ([Contrôle de la signature](#)).

Afin de garantir la vérifiabilité de la DTe à l'importation lors de contrôles externes, il est important de disposer d'un fil conducteur. Par fil conducteur, on entend le suivi des opérations à partir de la pièce justificative individuelle en passant par la comptabilité jusqu'au décompte de TVA, et inversement. Ce fil conducteur doit être vérifiable, même par sondage, en tout temps et sans perte de temps. Dans ce contexte, la nature des aides techniques utilisées pour la gestion des livres comptables et l'archivage est sans importance (si tant est que des aides techniques soient utilisées).

Vous trouverez des informations plus détaillées concernant le fil conducteur pour la DTe à l'importation sur le [site Internet de l'administration des contributions](#).

5.2 Pour la douane

Étant donné que l'Administration fédérale des douanes peut contrôler en tout temps les décisions de taxation sur son propre système informatique, conserver un tirage papier suffit (voir aussi les art. 94 ss de l'ordonnance sur les douanes; RS 631.01). En outre, les dispositions régissant la gestion d'entreprise sont applicables le cas échéant.

6 Facturation électronique

Les titulaires d'un compte PCD ont la possibilité de collecter leurs factures par voie électronique.

Les conditions et les avantages sont indiqués dans le document suivant: [feuille d'information](#).